



LA PROTECTION DES VICTIMES DE LA TRAITE AU CANADA

La traite existe au Canada. Pourtant les lois canadiennes **ne protègent pas** les victimes de la traite.

À l'heure actuelle, les femmes, les enfants et les hommes victimes de la traite sont souvent laissés pour compte au Canada. Détenus et déportés, ceux-ci sont parfois traités comme des criminels plutôt que comme des victimes.

Des modifications législatives sont nécessaires pour changer la politique de façon fondamentale et définitive afin que les victimes de la traite au Canada soient protégées.

La traite...

- Implique l'exploitation des personnes, souvent par le travail forcé (tel que le travail du sexe, le travail domestique, la restauration ou le travail en usine).
- Implique souvent le transport des victimes au-delà des frontières ou à l'intérieur d'un pays.
- Exploite les plus vulnérables. C'est pourquoi les femmes et les enfants sont souvent les victimes.

La proposition d'amendement législatif

Le Conseil canadien pour les réfugiés a développé une proposition d'amendement de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. La proposition permet d'offrir une protection tant temporaire que permanente aux personnes victimes de la traite.

Les CCR invite les organismes à endosser et promouvoir *La proposition d'amendement législative pour la protection des victimes de la traite* et nous invitons les individus à encourager d'autres organismes à endosser la Proposition et à sensibiliser le public.

Ressources utiles :

- *La protection des victimes de la traite au Canada*, dépliant.
- *La proposition pour des amendements législatifs visant à assurer la protection des personnes victimes de la traite*, 2 pages.
- Foire aux questions par rapport à *La proposition pour des amendements législatifs visant à assurer la protection des personnes victimes de la traite*, livret de 4 pages.

D'autres informations et ressources dans le cadre de la campagne du CCR sur la traite (y compris *La proposition pour des amendements législatifs visant à assurer la protection des personnes victimes de la traite*) sont disponibles à : www.trafficking.ca



Conseil canadien pour les réfugiés
Canadian Council for Refugees



LA PROTECTION DES VICTIMES DE LA TRAITE AU CANADA

Passez à l'action! Ce que vous pouvez faire:

Joignez le Conseil canadien pour les réfugiés en appelant les parlementaires à passer à l'action afin de protéger les droits des personnes ayant subi la traite au Canada! Voici plusieurs façons de soutenir la campagne :

En tant qu'organisme :

1. **Endossez la Proposition pour des amendements législatifs visant à assurer la protection des personnes victimes de la traite.** Plus il y aura d'organismes qui appuient la proposition, plus elle aura du poids. Pour communiquer l'endossement de votre organisme, veuillez envoyer un courriel à Colleen French à : cfrench@ccrweb.ca.
2. **Faites la promotion** de la proposition. Écrire à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour demander au gouvernement d'adopter la proposition est très utile. Est-ce que votre organisme rencontrera bientôt votre député(e)? Si oui, pouvez-vous inclure la proposition à l'ordre du jour de la rencontre?
3. **Partagez la Proposition pour des amendements législatifs** et la campagne pour protéger les personnes en la publiant sur votre site web et dans d'autres publications. Des copies de la *Proposition pour des amendements législatifs visant à assurer la protection des personnes victimes de la traite*, la *Foire aux questions* et le dépliant *La protection des victimes de la traite au Canada* sont disponibles pour téléchargement et impression à : www.trafficking.ca Des copies imprimées de ces documents sont disponibles en quantité limitée au bureau du CCR en envoyant un courriel à Colleen French à : cfrench@ccrweb.ca
4. **Joignez une coalition informelle avec le CCR** pour échanger des informations et pour coordonner des stratégies sur la traite. Si votre organisme est actif ou prévoit l'être concernant les enjeux de la traite, ce serait une bonne façon de garder le contact et de renforcer mutuellement les efforts. Pour plus d'informations, contactez Colleen French au CCR à cfrench@ccrweb.ca

En tant qu'individu :

1. **Encouragez des organismes** avec lesquels vous êtes engagés à endosser la Proposition. Ceci est important pour souligner que de nombreux organismes l'appuient.
2. **Faites la promotion** de la proposition.
 - **Écrivez** à la Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour demander au gouvernement d'adopter en tant que loi la Proposition du CCR.
 - **Partagez** la Proposition et d'autres matériaux visant la protection des droits des personnes ayant subi la traite au Canada lors d'événements qui ont lieu dans votre communauté.



Conseil canadien pour les réfugiés
Canadian Council for Refugees